



être suivi sans plainte

Par bibici

Bonjour,

J'aurais une question, elle est fictive mais importante car je m'intéresse. Imaginons je me fais frapper par une personne avec qui j'ai un antécédent. La personne me blesse tellement (coup de couteaux, mutilations etc) que j'ai des blessures graves pour lesquelles je dois aller à l'hôpital. Si je ne souhaite pas le poursuivre en justice et que je ne porte pas plainte, est-ce que une enquête sera tout de même ouverte pour mes agressions et pour trouver mon agresseur même si je ne le souhaite pas ?

Merci pour vos réponses

Par janus2

Bonjour,

En matière pénale, le procureur de la république possède la maîtrise de l'action publique. Il peut donc mettre en route la machine judiciaire de lui-même, suite, par exemple, à une constatation policière, sans qu'il n'y ait plainte de la victime. Par exemple, en cas d'homicide, la victime n'est plus là pour porter plainte, pensez-vous alors qu'il n'y aura aucune suite pour le meurtrier ?

Par bibici

Merci !

Oui je pensais bien qu'en cas de meurtre une enquête serait ouverte mais pas dans le cas où je serais encore vivant